



Notes annexes aux états financiers de la société Safran Reosc

Compte de résultat au 31 décembre 2023

<i>(en milliers d'euros)</i>	Note	31.12.2022	31.12.2023
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Chiffre d'affaires	4.1	30 079	40 717
Production stockée		(212)	(1 910)
Production immobilisée		109	469
Transfert de charges d'exploitation	4.2	249	348
Reprises sur amortissements et provisions		1 354	1 453
Autres produits		381	112
Produits d'exploitation (1)		31 960	41 189
CHARGES D'EXPLOITATION			
Consommations de l'exercice en provenance de tiers		(21 245)	(22 993)
Achats stockés d'approvisionnement		-	-
Matières premières		-	-
Autres approvisionnements		-	-
Variation des stocks d'approvisionnements		-	-
Achats de sous-traitance		(12 330)	(13 427)
Achats non stockés de matières et fournitures		(5 185)	(5 868)
Services extérieurs		(3 730)	(3 698)
Impôts, taxes et versements assimilés		(738)	(605)
Charges de personnel		(13 643)	(15 731)
Salaires et traitements		(9 582)	(10 402)
Charges sociales		(4 061)	(5 329)
Dotations aux amortissements, aux provisions et aux dépréciations		(1 310)	(2 070)
Sur immobilisations: dotations aux amortissements et dépréciations		(1 111)	(1 203)
Sur actif circulant: dépréciations		-	(269)
Pour risques et charges: dotations aux provisions		(199)	(598)
Autres charges		(140)	(73)
Charges d'exploitation (2)		(37 076)	(41 472)
Résultat d'exploitation (1) - (2)		(5 116)	(283)
Produits financiers		-	-
Charges financières		(564)	(1 070)
Résultat financier	4.3	(564)	(1 070)
Résultat courant (avant Impôts)		(5 680)	(1 353)
Produits exceptionnels		765	233
Charges exceptionnelles		(709)	(765)
Résultat exceptionnel	4.4	56	(532)
Participation des salariés		-	(301)
Impôts sur les bénéfices	4.5	2 878	2 708
Total des produits		32 725	41 422
Total des charges		(35 471)	(40 900)
Bénéfice / (Perte) net(te)		(2 746)	522



Comptes annuels 2023
Notes annexes aux états financiers de la société Safran Reosc

Bilan au 31 décembre 2023

ACTIF	Note	31.12.2022	Actif brut	Amortissements et dépréciations	31.12.2023
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Immobilisations incorporelles	3.1	54	432	371	61
Fonds commercial		-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles		54	432	371	61
Immobilisations corporelles	3.1	8 656	27 451	19 021	8 430
Immobilisations financières	3.1	-	-	-	-
Titres de participations		-	-	-	-
Autres immobilisations financières		-	-	-	-
Total Actif Immobilisé		8 710	27 883	19 392	8 491
Stocks et en-cours	3.2	4 878	3 039	106	2 933
Avances et acomptes versés		-	-	-	-
Créances clients et comptes rattachés	3.3	28 026	34 383	235	34 148
Autres créances	3.3	11 821	13 093	-	13 093
Valeurs de placement		-	-	-	-
Disponibilités		-	-	-	-
Charges constatées d'avance	3.6	-	-	-	-
Total Actif circulant		44 725	50 515	341	50 174
Prime de remboursement des emprunts	3.7	-	-	-	-
Ecart de conversion - Actif	3.7	-	-	-	-
Total actif		53 435	78 398	19 733	58 665

Comptes annuels 2023
Notes annexes aux états financiers de la société Safran Reosc

PASSIF	<i>Note</i>	31.12.2022	31.12.2023
<i>(en milliers d'euros)</i>			
Capital social	3.8	2 501	2 501
Autres éléments de capitaux propres	3.8	828	(1 949)
Provisions réglementées	3.8	2 398	2 925
Résultat de l'exercice	3.8	(2 746)	522
Capitaux propres		2 981	3 999
Avances et dettes conditionnées		-	-
Autres fonds propres		-	-
Provisions pour risques et charges	3.9	4 703	3 848
Emprunts obligataire	3.10	-	-
Billets non garantis de premier rang émis en USD	3.10	-	-
Autres emprunts et dettes financières	3.10	26 243	25 831
Avances et acomptes reçus	3.10	5 971	7 725
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3.10	4 928	7 163
Autres dettes	3.10	3 644	5 664
Produits constatés d'avance	3.11	4 965	4 435
Dettes financières, d'exploitation et diverses		50 454	54 666
Ecarts de conversion - Passif		-	-
Total passif		53 435	58 665

Safran Reosc

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

Safran Reosc

Société par actions simplifiée au capital de 2 501 000,00 €

Siège social : Avenue de la Tour Maury, 91280 St Pierre du Perray

RCS : Evry 492 019 419

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

A l'assemblée générale de la société Safran Reosc,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Safran Reosc relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Comme indiqué au paragraphe 2.11 « Contrats long terme », de l'annexe aux comptes annuels, certains contrats long terme sont comptabilisés au moyen de la méthode de l'avancement des coûts. Le chiffre d'affaires et le résultat de ces contrats sont dépendants des estimations à terminaison réalisées par les responsables de projet sous le contrôle de la direction générale.

Nous avons apprécié le caractère raisonnable des hypothèses sous-tendant la détermination des données à terminaison et du pourcentage d'avancement.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.


Le Commissaire aux comptes

Forvis Mazars SA

Paris La Défense, le 19 juin 2023

Christophe Berrard

Associé

DocuSigned by:

68B0B9F842DB438...



PLAQUETTE SOCIALE
2023

Safran Reosc

REOSC*Av de la Tour Maury 91280 St Pierre du Perray***Sommaire**

A. ETATS FINANCIERS	3
B. ANNEXE	7
1. Faits marquants de l'exercice	8
2. Principes comptables	8
3. Notes sur le Bilan	17
4. Notes sur le Compte de Résultat	24
5. Autres éléments d'information	26

A. ETATS FINANCIERS

Notes annexes aux états financiers de la société Safran Reosc

Compte de résultat au 31 décembre 2023

<i>(en milliers d'euros)</i>	Note	31.12.2022	31.12.2023
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Chiffre d'affaires	4.1	30 079	40 717
Production stockée		(212)	(1 910)
Production immobilisée		109	469
Transfert de charges d'exploitation	4.2	249	348
Reprises sur amortissements et provisions		1 354	1 453
Autres produits		381	112
Produits d'exploitation (1)		31 960	41 189
CHARGES D'EXPLOITATION			
Consommations de l'exercice en provenance de tiers		(21 245)	(22 993)
Achats stockés d'approvisionnement		-	-
Matières premières		-	-
Autres approvisionnements		-	-
Variation des stocks d'approvisionnements		-	-
Achats de sous-traitance		(12 330)	(13 427)
Achats non stockés de matières et fournitures		(5 185)	(5 868)
Services extérieurs		(3 730)	(3 698)
Impôts, taxes et versements assimilés		(738)	(605)
Charges de personnel		(13 643)	(15 731)
Salaires et traitements		(9 582)	(10 402)
Charges sociales		(4 061)	(5 329)
Dotations aux amortissements, aux provisions et aux dépréciations		(1 310)	(2 070)
Sur immobilisations: dotations aux amortissements et dépréciations		(1 111)	(1 203)
Sur actif circulant: dépréciations		-	(269)
Pour risques et charges: dotations aux provisions		(199)	(598)
Autres charges		(140)	(73)
Charges d'exploitation (2)		(37 076)	(41 472)
Résultat d'exploitation (1) - (2)		(5 116)	(283)
Produits financiers		-	-
Charges financières		(564)	(1 070)
Résultat financier	4.3	(564)	(1 070)
Résultat courant (avant impôts)		(5 680)	(1 353)
Produits exceptionnels		765	233
Charges exceptionnelles		(709)	(765)
Résultat exceptionnel	4.4	56	(532)
Participation des salariés		-	(301)
Impôts sur les bénéfices	4.5	2 878	2 708
Total des produits		32 725	41 422
Total des charges		(35 471)	(40 900)
Bénéfice / (Perte) net(te)		(2 746)	522

Comptes annuels 2023
Notes annexes aux états financiers de la société Safran Reosc

Bilan au 31 décembre 2023

ACTIF	<i>Note</i>	31.12.2022	Actif brut	Amortissements et dépréciations	31.12.2023
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Immobilisations incorporelles	3.1	54	432	371	61
Fonds commercial		-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles		54	432	371	61
Immobilisations corporelles	3.1	8 656	27 451	19 021	8 430
Immobilisations financières	3.1	-	-	-	-
Titres de participations		-	-	-	-
Autres immobilisations financières		-	-	-	-
Total Actif immobilisé		8 710	27 883	19 392	8 491
Stocks et en-cours	3.2	4 878	3 039	106	2 933
Avances et acomptes versés		-	-	-	-
Créances clients et comptes rattachés	3.3	28 026	34 383	235	34 148
Autres créances	3.3	11 821	13 093	-	13 093
Valeurs de placement		-	-	-	-
Disponibilités		-	-	-	-
Charges constatées d'avance	3.6	-	-	-	-
Total Actif circulant		44 725	50 515	341	50 174
Prime de remboursement des emprunts	3.7	-	-	-	-
Ecart de conversion - Actif	3.7	-	-	-	-
Total actif		53 435	78 398	19 733	58 665

Comptes annuels 2023
Notes annexes aux états financiers de la société Safran Reosc

PASSIF	Note	31.12.2022	31.12.2023
<i>(en milliers d'euros)</i>			
Capital social	3.8	2 501	2 501
Autres éléments de capitaux propres	3.8	828	(1 949)
Provisions réglementées	3.8	2 398	2 925
Résultat de l'exercice	3.8	(2 746)	522
Capitaux propres		2 981	3 999
Avances et dettes conditionnées		-	-
Autres fonds propres		-	-
Provisions pour risques et charges	3.9	4 703	3 848
Emprunts obligataire	3.10	-	-
Billets non garantis de premier rang émis en USD	3.10	-	-
Autres emprunts et dettes financières	3.10	26 243	25 831
Avances et acomptes reçus	3.10	5 971	7 725
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3.10	4 928	7 163
Autres dettes	3.10	3 644	5 664
Produits constatés d'avance	3,11	4 965	4 435
Dettes financières, d'exploitation et diverses		50 454	54 666
Ecarts de conversion - Passif		-	-
Total passif		53 435	58 665

B. ANNEXE

Notes annexes aux états financiers de la société Safran Reosc

La société est détenue de manière ultime par Safran SA, qui est une société cotée en continu sur le compartiment A du marché Eurolist d'Euronext Paris.

A ce titre, elle est intégrée dans les comptes consolidés publiés par :

Safran SA, 2 Bld du Général Martial Valin, 75724 PARIS CEDEX 15, SIREN : 562 082 909.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels. Elles sont exprimées en milliers d'euros, sauf indication contraire.

Dans la suite de ces notes annexes, la société Safran Reosc sera dénommée la Société

L'exercice clos le 31 décembre 2023 a une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 58 665 K€.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 522 K€.

1. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Situation au regard des évènements 2023

Le conflit entre la Russie et l'Ukraine qui a débuté en février 2022 s'est poursuivi sur 2023.

Le contexte inflationniste perdure sur 2023 avec des impacts de hausse de tarifs auprès de chaîne d'approvisionnement fournisseurs et sur la facture énergétique.

2. PRINCIPES COMPTABLES

2.1. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Référentiel appliqué

Les comptes sociaux au 31 décembre 2023 sont établis en conformité avec les dispositions légales et réglementaires applicables en France selon les dispositions du Plan Comptable Général tels que définis dans le règlement ANC 2014-03 (version consolidée au 1^{er} janvier 2023).

Les observations de l'ANC relatives à la prise en compte de la crise russo-ukrainienne ont été appliquées dans les comptes de la société.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence pour fournir une image fidèle et conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation,
- Permanence des méthodes,
- Indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Sauf indication contraire, la méthode retenue pour la valorisation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.

Notes annexes aux états financiers de la société Safran Reosc

2.2. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Toutes les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

- les logiciels d'application sont comptabilisés à leur coût d'acquisition, augmenté des coûts de développement nécessaires à leur mise en œuvre. Ils sont amortis linéairement sur une durée de trois à cinq ans,

Les dépenses de R&D sont enregistrées en charges de l'exercice au cours duquel elles ont été encourues.

La dotation aux amortissements est incluse dans le compte de résultat sur la ligne « Dotations aux amortissements, aux provisions et aux dépréciations ».

2.3. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur coût d'acquisition historique diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

Le coût d'acquisition est constitué notamment du prix d'achat, des frais accessoires et de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue.

Les immobilisations acquises en devises étrangères sont converties au cours du jour de l'opération.

Les immobilisations produites par l'entreprise sont évaluées à leur prix de revient de production.

Suite à l'application du règlement CRC 04-06, la Société a été amenée à appliquer la méthode par composants sur certains actifs (usine de St Pierre du Perray).

2.3.1. Amortissements

Conformément à la réglementation comptable (règlement 2004-06 du Comité de la Réglementation Comptable), à partir du 1^{er} janvier 2005, les immobilisations sont amorties sur leur durée d'utilité.

Les principales durées d'utilisation sont :

	Durée	Méthode
<i>Construction</i>	10-40 ans	Linéaire
<i>Agencements et installations générales</i>	5-10 ans	Linéaire
<i>Matériel et outillages</i>	3-10 ans	Linéaire

La dotation aux amortissements est incluse dans le compte de résultat sur la ligne « Dotations aux amortissements, aux provisions et aux dépréciations ».

A compter du 1^{er} janvier 2007, pour tout nouvel investissement, l'amortissement dégressif pour la part

Notes annexes aux états financiers de la société Safran Reosc

excédent l'amortissement linéaire est porté au passif en amortissement dérogatoire.

2.3.2. Dépréciations

Si à la clôture des comptes, il existe un indice de perte de valeur, la société effectue un test de dépréciation. Les indices retenus sont d'ordre externe comme des événements ou modifications d'environnement de marché ayant un effet négatif sur l'entité, qui sont intervenus au cours de l'exercice ou qui surviendront dans un proche avenir ou d'ordre interne comme l'obsolescence ou des changements importants dans le mode d'utilisation du bien.

Une dépréciation est comptabilisée en compte de résultat lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable, la valeur actuelle étant la plus élevée de la valeur vénale ou de la valeur d'usage.

La valeur vénale est définie comme le montant qui pourrait être obtenu de la vente de l'actif lors d'une transaction conclue à des conditions normales de marché, net des coûts de sortie. La valeur d'usage est estimée sur la base d'une actualisation des flux de trésorerie futurs attendus, sur la base d'un taux de référence qui reflète le coût moyen pondéré du capital pour Safran.

2.4. STOCKS ET TRAVAUX EN COURS**2.4.1. Valeurs brutes**

Les stocks et les en-cours sont évalués suivant la méthode du coût unitaire moyen pondéré. Ils sont valorisés à leur coût d'acquisition, y compris les frais accessoires, ou à leur coût de production en ne tenant pas compte des charges financières, des charges de sous-activités, des frais d'administration générale et de distribution.

La valorisation des stocks et encours tient compte du retraitement de la sous activité (sous absorption des frais fixes) qui a été considérée comme une charge de la période.

2.4.2. Dépréciations

Une dépréciation est constituée lorsque le coût de revient des stocks et travaux en cours est supérieur à la valeur de réalisation, notamment en raison de l'absence de perspective de vente, de la rotation considérée comme très lente ou d'obsolescence.

2.5. CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est constituée sur les créances si celles-ci présentent un risque de non recouvrement.

Pour les créances et dettes en devises se reporter au paragraphe 2.10.

2.6. DISPONIBILITES

La gestion de la trésorerie est assurée par le Groupe Safran dans le cadre d'une convention de centralisation de trésorerie conclue avec la société mère.

Le Groupe dispose des liquidités suffisantes pour financer la poursuite de l'ensemble des activités de la société.

Les liquidités ou exigibilités en monnaies étrangères existant à la clôture des comptes sont converties au cours en vigueur au 31 décembre.

Les écarts par rapport aux valeurs d'origine sont enregistrés en résultat financier.

2.7. AUTRES CREANCES

Dans le cadre de la centralisation de la trésorerie du Groupe, la société Safran a mis en place une convention de gestion de trésorerie permettant la création d'un compte courant financier entre la Société et la société Safran.

Le poste «Autres Créances » est essentiellement constitué du compte courant Safran SA.

2.8. PROVISIONS REGLEMENTEES

Les majorations des taux d'amortissement courants autorisées par l'administration fiscale dans un but d'incitation à l'investissement et pratiqués sur les immobilisations incorporelles et/ou corporelles sont considérées comme amortissements dérogatoires et font l'objet d'une provision réglementée figurant dans les capitaux propres.

2.9. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Une provision est constatée dès lors qu'il existe une obligation dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources sans contrepartie.

Les provisions pour risques et charges suivent les règles de constitution suivantes :

- Les provisions pour risques sont constituées en fonction du risque connu à la date d'arrêté des comptes du présent exercice comptable.

Elles correspondent aux montants des dommages réclamés ou estimés compte tenu du déroulement des procédures et des avis des avocats de la société.

- Les provisions pour charges correspondent principalement aux :

- retraites et autres avantages assimilés (voir note ci-dessous),
- provisions pour garanties de fonctionnement (voir note ci-dessous),
- provisions pour pertes à terminaison et prestations à fournir (voir note ci-dessous),

2.9.1. Garanties de fonctionnement

Elles sont constituées pour couvrir la quote-part des charges futures jugées probables au titre des

Notes annexes aux états financiers de la société Safran Reosc

garanties notamment de fonctionnement et de performance sur les livraisons de biens et d'équipements. Elles couvrent généralement un à trois ans de fonctionnement selon le type de matériels livrés. Ces provisions sont, selon les cas, déterminées sur la base de dossiers techniques ou sur une base statistique, notamment en fonction de pièces retournées sous garantie.

Pas de provisions de garantie à fin 2023.

2.9.2. Pertes à Terminaison

Une provision pour pertes à terminaison, dans le cas des contrats de vente de série, est comptabilisée dès lors que :

- il existe une probabilité forte qu'un contrat se révèle déficitaire (contrat dont les coûts inévitables pour satisfaire aux obligations contractuelles sont supérieurs aux avantages économiques attendus du contrat) ;
- le contrat, signé avant la date de clôture, est générateur d'obligations pour la société, sous forme de livraison de biens, de prestations de services ou à défaut sous forme de versement d'indemnités de rupture ;
- l'obligation de la société peut être estimée de manière fiable.

Les coûts inévitables faisant l'objet de la provision représentent le montant le plus faible du coût net d'exécution du contrat (i.e. la perte prévue sur le contrat) et du coût découlant du défaut d'exécution du contrat (par exemple, coût de sortie en cas de rupture anticipée).

Pour les contrats déficitaires faisant l'objet d'engagements fermes, les pertes sur engagement de livraisons sont imputées en priorité en dépréciation des en-cours pour la part de production déjà réalisée, et comptabilisées en provisions pour le complément.

La provision existante en début d'exercice a été reprise totalement au cours de l'année 2023.

2.9.3. Prestations à fournir

Les principes de comptabilisation sont énoncés au paragraphe 2.11. Contrats Long Terme.

2.9.4. Pénalités

La société évalue et provisionne les pénalités encourues sur contrats principalement du fait de retards d'exécution.

Les pénalités s'élèvent à 235 K€ au 31/12/2023.

2.9.5. Litiges commerciaux

La société provisionne le risque probable sur les contentieux en cours selon sa meilleure estimation.

Pas de provision pour 2023.

2.9.6. Retraites et engagements assimilés

La loi 2023-270 du 14 avril 2023 de financement rectificative de la Sécurité Sociale pour 2023 a modifié le cadre institutionnel de la réforme des retraites en changeant les conditions d'exercice des droits (recul de l'âge de départ et allongement des cotisations) résultant des régimes de retraite.

Notes annexes aux états financiers de la société Safran Reosc

Les mesures issues de la réforme constituent une modification de régime au sens de la recommandation 2013-02 de l'ANC. L'impact de cette mise à jour est enregistré directement au compte de résultat, en coût des services passés conformément à la méthode retenue de la recommandation 2013-02 en tout point conforme à IAS 29 applicable actuellement.

La société supporte différents engagements au titre de régimes de retraite et assimilés à prestations définies, dont les plus significatifs sont décrits ci-dessous :

- ✓ Les engagements au titre des indemnités de fin de carrière supportés par la société au titre de la convention collective des industries métallurgiques et connexes ou d'accords d'entreprise,
- ✓ Le personnel cadre bénéficie par ailleurs de régimes complémentaires à cotisations définies.

Ces engagements sont évalués et comptabilisés selon la recommandation n°2013-02 de l'ANC modifiée le 05 novembre 2021 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires. La société a retenu comme méthode celle introduite par l'IFRIC IC. L'évaluation actuarielle de l'ensemble des régimes à prestations définies est confiée à un actuaire indépendant.

Le cas échéant, l'effet de changement dans les hypothèses actuarielles relatives aux avantages postérieurs à l'emploi (indemnités de fin de carrière et retraite différentielle) est étalé sur la durée d'activité résiduelle moyenne des salariés, conformément à la méthode dite du « corridor ». Les éléments non provisionnés (écarts actuariels et coût des services passés non reconnus) sont comptabilisés dans les engagements hors bilan.

L'ensemble des éléments constitutifs de la charge nette de période (coût des services rendus, amortissement des écarts actuariels, effets des modifications de régime, coût financier, produit de rendement des actifs de couverture) est présenté en compte de résultat.

2.9.7. Autres avantages à long terme

Les autres avantages à long terme à prestations définies consentis au personnel correspondent principalement aux médailles du travail et aux primes de fidélité.

2.10. OPERATIONS EN DEVISES

Les ventes et les achats libellés en devises étrangères sont convertis en euro au cours moyen du mois de la transaction ou au taux garanti pour les devises couvertes. Dans le cas où la devise fait l'objet d'une couverture par la société Safran (appelé « cours couvert standard ») l'excédent du chiffre d'affaires sur les achats est couvert au taux garanti, et la couverture naturelle est revalorisée au cours moyen mensuel.

Les acomptes versés et reçus, les produits et charges constatés d'avance ainsi que les concessions payées d'avance sont valorisés au cours couvert de l'année d'encaissement pour les devises couvertes.

Les dettes et créances en devises sont comptabilisées au cours garanti pour les devises couvertes et au cours moyen pour les devises non couvertes.

Notes annexes aux états financiers de la société Safran Reosc

A la date de clôture :

- Pour les devises faisant l'objet d'une couverture par la société Safran :
 - Les créances clients et les dettes fournisseurs sont converties au cours de clôture, par contrepartie du compte courant garanti de change, sans incidence sur le compte de résultat,
 - L'écart éventuel entre le cours couvert de la date de transaction et le cours couvert de la date de l'encaissement, appliqué à la position nette clients / fournisseurs en devise, est comptabilisé en chiffre d'affaires ou en achats suivant le sens de la position nette.
- Pour les devises ne faisant pas l'objet d'une couverture par Safran, l'incidence des revalorisations des dettes et créances est inscrite en écart de conversion actif ou passif et, le cas échéant, une provision pour pertes de change est comptabilisée.
- Les dépréciations et provisions en devises de nature d'exploitation sont revalorisées au cours de clôture. L'écart de change est comptabilisé en résultat d'exploitation.
- La composante en devise des provisions pour perte à terminaison est valorisée au cours couvert de l'année de réalisation de la perte, pour les devises faisant l'objet d'une couverture par la société Safran.
- Les différences de change (hors devises couvertes) sur les créances et dettes commerciales sont comptabilisées en charges et produits d'exploitation. Les différences de change liées à des opérations financières sont comptabilisées dans les charges et produits financiers.

2.11. CONTRATS LONG TERME

La Société comptabilise certains de ses contrats au moyen de la méthode de l'avancement, en constatant les produits au fur et à mesure de la progression de l'exécution d'un contrat, évaluée, en fonction de la nature des prestations vendues, selon les jalons techniques atteints, selon les unités d'œuvre utilisées ou sur la base des coûts engagés. Cette méthode nécessite une correcte estimation des données à terminaison évaluées sur la base des prévisions de flux de trésorerie futurs qui tiennent compte des obligations et indices contractuels ainsi que d'autres paramètres internes au contrat retenus en utilisant des données historiques et/ou prévisionnelles. Cette méthode nécessite également une correcte estimation du degré d'avancement de la réalisation.

Les travaux en cours sont évalués au coût de production c'est à dire le coût direct des matières premières, de la main-d'œuvre de production et des achats de sous-traitance consommés dans le cycle de production, augmenté d'une quote-part de frais généraux industriels dont les frais d'approvisionnement et d'achat.

Méthode à l'avancement des produits :

Le Chiffre d'Affaires est comptabilisé au fur et à mesure des facturations et les coûts sont comptabilisés sous forme de charges pouvant donner lieu à la constatation d'un stock d'en cours ou de provisions pour prestations à fournir, afin de comptabiliser une marge au fur et à mesure de la réalisation du Chiffre d'Affaires du contrat.

Lorsqu'il devient probable que le total des coûts du contrat nécessaire afin de couvrir les risques et obligations de la Société est supérieur au total des produits du contrat, la perte attendue est comptabilisée en dépréciation d'en-cours en premier lieu et en provision pour pertes à terminaison si le montant de la perte attendue est supérieur aux en-cours comptabilisés à l'actif du bilan de la Société à la date de clôture de l'exercice

Méthode à l'avancement des coûts :

Le Chiffre d'Affaires est comptabilisé à l'avancement des coûts réellement supportés en relation avec les prestations réalisées sur l'exercice augmentés de la marge à terminaison sur les contrats ce qui peut engendrer la comptabilisation de produits constatés d'avance ou de factures à établir et qui revient à comptabiliser une marge au fur et à mesure de la comptabilisation des coûts réellement engagés sur le contrat.

Les provisions pour pénalités et/ou garanties sont constatées dans les comptes de provisions pour risques et charges quand elles ne sont pas incluses dans les marges à terminaison des contrats.

2.12. CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires reconnu par la société est essentiellement relatif à :

a) Contrats de vente série

Le chiffre d'affaires n'est reconnu que si la société a transféré à l'acheteur les risques et avantages importants inhérents à la propriété du bien et s'il est probable que les avantages économiques associés à la transaction iront à l'entreprise.

b) Contrats de prestations de services ou mixtes (y compris contrat d'études, de recherche et de développement)

Le chiffre d'affaires et le résultat de ces contrats sont enregistrés selon la méthode de comptabilisation à l'avancement.

La marge à terminaison des contrats est estimée sur la base d'analyses de coûts et de produits à terminaison révisés de manière périodique et régulière pendant toute la durée des contrats.

La marge à terminaison des contrats est prise en compte au fur et à mesure de l'avancement lorsqu'elle peut être estimée de manière fiable et que les coûts encourus et les coûts pour achever la transaction peuvent être évalués de façon fiable.

Une perte à terminaison est comptabilisée dès lors que les conditions évoquées au §2.9.2 sont remplies.

2.13. RESULTAT EXCEPTIONNEL

La définition du résultat exceptionnel retenue est celle qui résulte de l'application du Plan Comptable Général.

Le résultat exceptionnel comprend notamment les plus-values ou moins-values de cessions d'éléments

de l'actif immobilisé.

2.14. PARTICIPATION - INTERESSEMENT

La participation, au titre de 2023 est versée dans le cadre de l'accord de participation groupe du 30 juin 2005 modifié tous les ans par un avenant dont le dernier en date du 22 Décembre 2020.

Un nouvel accord d'intéressement a été signé le 30/06/2023 pour 2 ans portant sur les exercices civils 2023 et 2024.

2.15. IMPOTS SUR LES BENEFICES ET INTEGRATION FISCALE

La Société a opté pour le régime d'intégration fiscale des Groupes défini par les articles 223A à 223Q du Code Général des Impôts mis en place par Safran SA, société immatriculée en France à Paris sous le RCS 562 082 909 depuis le 1^{er} janvier 2005.

La convention d'intégration fiscale conclue entre la Société et la société Safran prévoit que la Société comptabilise la charge d'impôt comme en l'absence d'intégration fiscale et que la société Safran enregistre le solde de l'impôt dû au titre du résultat fiscal d'ensemble.

2.16. CONSOLIDATION

La société est détenue de manière ultime par Safran, qui est une société cotée à la bourse de Paris.

A ce titre, elle est intégrée par intégration globale dans les comptes consolidés publiés par Safran, et ne publie donc pas ses propres comptes consolidés.

3. NOTES SUR LE BILAN**3.1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, CORPORELLES ET FINANCIERES****Valeur brutes**

	31.12.2022	Acquisitions, apports, création, augmentation	Reclassement	Cessions, scissions, diminution	31.12.2023
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Frais de recherche et de développement	-	-	-	-	-
Concessions et droits similaires	368	12	52	-	432
Fonds de commerce et droit au bail	-	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles en cours	52	-	(52)	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles	420	12	-	-	432
Terrains	1 334	-	-	-	1 334
Constructions	11 155	64	381	(304)	11 296
Installations, matériel, outillages	13 218	1	515	(438)	13 296
Autres immobilisations corporelles	255	-	-	(45)	210
Immobilisations corporelles en cours	1 304	907	(896)	-	1 315
Avances et acomptes	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	27 266	972	-	(787)	27 451
Participations financières	-	-	-	-	-
Créances rattachées à des participations	-	-	-	-	-
Autres titres immobilisés	-	-	-	-	-
Prêts	-	-	-	-	-
Autres immobilisations financières	-	-	-	-	-
Immobilisations financières	-	-	-	-	-

Comptes annuels 2023
Notes annexes aux états financiers de la société Safran Reosc

Amortissements

	31.12.2022	Dotations	Apports	Reclassement	Reprises	31.12.2023
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Frais de recherche et de développement	-	-	-	-	-	-
Concessions et droits similaires	366	5	-	-	-	371
Fonds de commerce et droit au bail	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles en cours	-	-	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles	366	5	-	-	-	371
Terrains	288	-	-	-	-	288
Constructions	8 608	237	-	-	(303)	8 542
Installations, matériel, outillages	9 514	953	-	-	(439)	10 028
Autres immobilisations corporelles	200	8	-	-	(45)	163
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	18 610	1 198	-	-	(787)	19 021

3.2. STOCKS ET EN-COURS

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2022			31.12.2023		
	Brut	Dépréciations	Net	Brut	Dépréciations	Net
Matières premières et approvisionnements	-	-	-	-	-	-
Produits finis	-	-	-	-	-	-
En-cours de production	4 949	71	4 878	3 039	106	2 933
Marchandises	-	-	-	-	-	-
Total	4 949	71	4 878	3 039	106	2 933

3.3. CREANCES

Au 31 décembre 2023, les créances se répartissent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Brut au 31.12.2023	Inférieur à 1 an	Entre 1 et 5 ans	A plus de 5 ans
Avances et acomptes versés sur commandes en cours	-	-	-	-
Créances clients et comptes rattachés	34 383	4 789	29 594	-
Créances fiscales et sociales	1 808	1 737	71	-
Autres créances d'exploitation	11 285	2 563	8 722	-
Créances d'exploitation	47 476	9 089	38 387	-
Créances diverses	-	-	-	-
Charges constatées d'avance	-	-	-	-
Ecart de conversion actif	-	-	-	-
Autres créances	-	-	-	-
Dépréciations	(235)	(235)	-	-
Total	47 241	8 854	38 387	-

3.4. PRODUITS A RECEVOIR

(en milliers d'euros)	31.12.2022	31.12.2023
Créances rattachées à des participations	-	-
Créances clients et comptes rattachés	21 462	29 623
Autres immobilisations financières	-	-
Créances d'exploitation	-	-
Autres créances	230	167
Total	21 692	29 790

3.5. CHARGES CONSTATEES D'AVANCES

Néant.

3.6. ECARTS DE CONVERSION ACTIF ET PRIMES DE REMBOURSEMENT DES EMPRUNTS

Néant.

3.7. CAPITAUX PROPRES

Catégorie de titres	Nombre de titres			Valeur nominale
	A la clôture de l'exercice	Créés pendant l'exercice	Remboursés pendant l'exercice	
Actions ordinaires	2 501 000			1
Actions de préférence				

(en milliers d'euros)	31.12.2022	Changement de méthode (*)	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution	31.12.2023
Capital social	2 501	-	-	-	-	2 501
Autres éléments de capitaux propres	828	-	-	(2 777)	-	(1 949)
Primes d'émission de fusion, d'apport	-	-	-	-	-	-
Ecart de réévaluation	-	-	-	-	-	-
Réserve légale	250	-	-	-	-	250
Réserves indisponibles	-	-	-	-	-	-
Réserve statutaire et contractuelle	-	-	-	-	-	-
Réserves réglementées	-	-	-	-	-	-
Autres réserves	132	-	-	-	-	132
Report à nouveau	10	-	-	(2 746)	-	(2 736)
Acompte sur dividendes	-	-	-	-	-	-
Subventions d'investissements	436	-	-	-	(31)	405
Provisions réglementées	2 398	-	-	707	(180)	2 925
Résultat de l'exercice	(2 746)	-	2 746	522	-	522
Total	2 981	-	2 746	(1 517)	(211)	3 999

(*) Impact du changement de méthode lié à la mise à jour de la recommandation 2013-02 de l'ANC relative à la répartition du coût des services associés à un régime à prestations définies (cf note changement de méthode)

Sur l'exercice 2023, la société n'a pas versé de dividendes.

Notes annexes aux états financiers de la société Safran Reosc

3.8. PROVISIONS REGLEMENTEES ET PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

(en milliers d'euros)	31.12.2022	Changement de méthode (*)	Dotations	Reprises		31.12.2023
				sans objet	avec utilisation	
Amortissements dérogatoires	2 398		707	-	(180)	2 925
Autres provisions réglementées	-		-	-	-	-
Total provisions réglementées	2 398	-	707	-	(180)	2 925
Garanties de fonctionnement	-		-	-	-	-
Garanties financières	-		-	-	-	-
Prestations à fournir	3 142		294	-	(1 234)	2 202
Engagements de retraite et assimilés	1 483	-	170	-	(161)	1 492
Contrats commerciaux et créances à long terme	-		-	-	-	-
Pertes à terminaison et pertes en carnet	58		-	-	(58)	-
Litiges	-		-	-	-	-
Autres	20		134	-	-	154
Total provisions pour risques et charges	4 703	-	598	-	(1 453)	3 848
Résultat d'exploitation			598	-	1 453	
Résultat financier			-	-	-	
Résultat exceptionnel			707	-	180	
Total			1 305	-	1 633	

(*) Impact du changement de méthode lié à la mise à jour de la recommandation 2013-02 de l'ANC relative à la répartition du coût des services associés à un régime à prestations définies (cf note Changement de méthode)

Comptes annuels 2023

Notes annexes aux états financiers de la société Safran Reosc

Engagements de retraite et assimilés

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2022	31.12.2023
Taux d'actualisation	3,70%	4,00%
Taux d'inflation	2,00%	2,00%
Taux de rendement des actifs	3,70%	4,00%
Taux d'augmentation des salaires	Table par âge	Table par âge
Age probable de départ personnel cadre	64 ans	Age taux plein
Age probable de départ personnel non cadre	62 ans	Age taux plein
Table de mortalité utilisée	TGHF05	TGHF05

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2022	31.12.2023	Régimes de retraites à prestations définies	Indemnité de départ à la retraite
Valeur actualisée de l'obligation	(1 503)	(1 563)	-	(1 563)
Valeur de marché des actifs de couverture	-	-	-	-
Droits accumulés supérieurs/(inférieurs) aux actifs de couverture	(1 503)	(1 563)	-	(1 563)
Ecart actuariel et coût des services passés non comptabilisés au bilan	222	275	-	275
Engagements provisionnés au bilan	(1 281)	(1 288)	-	(1 288)
Coût des services rendus	109	79	-	79
Coût financier	16	49	-	49
Amortissement des écarts actuariels	29	14	-	14
Charge	154	142	-	142
Rendement attendu des actifs de couverture	-	-	-	-
Prestations payées	(171)	(134)	-	(134)
Variation de provision - dotation (reprise)	(17)	8	-	8

Régimes de retraite à prestations définies

Pour mémoire, le Groupe a procédé à la fermeture au 31/12/2017 d'un régime de retraite supplémentaire à prestations définies et au gel des droits conditionnels au 31/12/16.

La population éligible de ce groupe fermé est ainsi composée de cadres supérieurs du Groupe, justifiant de cinq années d'ancienneté au 31/12/17.

La fermeture de ce régime s'est inscrit dans une évolution du dispositif de retraite supplémentaire des cadres supérieurs au sein du Groupe, avec la mise en place d'un régime de cotisations définies art.83 additionnel (régime collectif et obligatoire) et d'un régime de cotisations définies art.82 (régime collectif et facultatif) à compter du 1^{er} janvier 2017.

Notes annexes aux états financiers de la société Safran Reosc

Indemnités de départ à la retraite

Sont inclus dans cette rubrique, les engagements au titre des indemnités de fin de carrière légales et des majorations de ces indemnités prévues dans la Convention Collective de la Métallurgie.

3.9. DETTES FINANCIERES, DETTES D'EXPLOITATION ET DETTES DIVERSES

<i>(en milliers d'euros)</i>	Bruts au 31.12.2023	Inférieur à 1 an	Entre 1 et 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunt obligataire	-	-	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-	-	-	-
Billets non garantis de 1er rang émis en USD	-	-	-	-
Emprunts et dettes financières divers	25 831	25 831	-	-
Dépôts et cautionnements reçus	-	-	-	-
Autres emprunts et dettes assimilés	25 831	25 831	-	-
Dettes rattachées à des participations	-	-	-	-
Intérêts courus	-	-	-	-
Dettes financières	25 831	25 831	-	-
Avances et acomptes reçus sur des encours	7 725	7 725	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 061	7 061	-	-
Dettes fiscales et sociales	5 654	5 654	-	-
Autres dettes d'exploitation	10	10	-	-
Dette d'exploitation	20 450	20 450	-	-
Dette sur immobilisations et comptes rattachés	102	102	-	-
Dettes financières, d'exploitations et diverses	46 383	46 383	-	-
Produits constatés d'avance	4 435	-	4 435	-
Total	50 818	46 383	4 435	-

3.10. CHARGES A PAYER

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2022	31.12.2023
Emprunts obligataires convertibles	-	-
Autres emprunts obligataires	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-	-
Emprunts et dettes financières divers	-	-
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 732	3 339
Dettes fiscales et sociales	3 249	4 808
Dette sur immobilisations et comptes rattachés	244	58
Autres dettes	-	-
Total	6 225	8 205

3.11. PRODUITS CONSTATES D'AVANCES

Les produits constatés d'avance qui s'élèvent à 4 435 K€ concernent principalement les clients IABG, CNES, Safran Electronics & Defense, Microgate, Airbus Defense & Space SAS, ESO, MITSUBISHI Electric Europe B.V, U&U Engeneering INC et Lynred.

4. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

4.1. CHIFFRE D'AFFAIRES

(en milliers d'euros)	31.12.2022	31.12.2023
Première monte, produits et prestations associés	-	-
Vente d'équipements de défense et sécurité	-	-
Services	-	-
Ventes d'études	-	-
Autres	30 079	40 717
Total	30 079	40 717

(en milliers d'euros)	31.12.2022	31.12.2023
France	9 006	14 548
Export	21 073	26 169
Total	30 079	40 717

4.2. TRANSFERT DE CHARGES & AUTRES CHARGES

Transfert de charges

Les transferts de charge de l'exercice s'élèvent à 348 K€ correspondant pour 195 K€ à un remboursement d'assurance, 142 K€ à des remboursements suite à des mutations ou détachements de personnel, et 11 K€ à des remboursements de frais.

4.3. RESULTAT FINANCIER

(en milliers d'euros)	31.12.2022	31.12.2023
Dividendes reçus et autres produits de participation	-	-
Intérêts et produits assimilés	-	-
Dépréciations des titres de participation	-	-
Autres reprises de provisions financières	-	-
Différences positives de change	-	-
Produits financiers	-	-
Dépréciations des titres de participation	-	-
Autres dotations aux provisions financières	-	-
Intérêts et charges assimilés	(538)	(1 053)
Différences négatives de change	(26)	(17)
Charges financières	(564)	(1 070)
Résultat financier	(564)	(1 070)

Comptes annuels 2023
Notes annexes aux états financiers de la société Safran Reosc

4.4. RESULTAT EXCEPTIONNEL

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2022	31.12.2023
Variation des provisions réglementées	(596)	(527)
Produits sur opérations de gestion	624	22
Produits sur opérations en capital	28	31
Charges sur opérations de gestion	-	-
Charges sur opérations en capital	-	(1)
Autres	-	(57)
Résultat exceptionnel	56	(532)

4.5. IMPOT SUR LES BENEFICES

<i>(en milliers d'euros)</i>	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net
Courant	(1 353)	4	(1 349)
Exceptionnel	(532)	-	(532)
Crédit d'impôts, avoirs fiscaux ..	(301)	2 704	2 403
Total	(2 186)	2 708	522
Taux d'impôt	0,00%	0,00%	0,00%

Les crédits d'impôts concernent le CIR.

REOSC a un déficit reportable de 8 357 K€ fin 2023.

5. AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION**5.1. ENGAGEMENTS HORS BILAN ET PASSIFS EVENTUEL**

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2022	31.12.2023
Engagements sociaux	-	-
Engagements donnés aux clients (bonne fin, bonne exécution)	-	-
Engagements donnés par SAFRAN en faveur de ses filiales vis-à-vis de tiers	-	-
Engagements donnés par SAFRAN en faveur de ses filiales vis-à-vis des douanes	-	-
Garanties de passif données	-	-
Ecart actuariels	222	275
Autres engagements	461	550
Total	683	825

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2022	31.12.2023
Engagements reçus des banques pour le compte de fournisseurs	100	100
Garanties de bonne fin	-	-
Avals, cautions reçus	-	-
Garanties de passif reçues	-	-
Autres engagements reçus	-	-
Total	100	100

Notes annexes aux états financiers de la société Safran Reosc

5.1.1. Autres engagements commerciaux

Néant.

5.1.2. Instruments financiers et de couverture

Dans le cadre de la convention de trésorerie conclue entre la Société et Safran S.A., une couverture de change est accordée par Safran S.A. à la Société par laquelle Safran S.A. s'engage à acheter ou vendre les excédents ou besoins nets en devises de la Société à des cours couverts annuels. Ces cours couverts sont des cours « au pire » et Safran S.A. s'engage à reverser à la Société tout gain éventuel entre les cours couverts communiqués et les cours effectivement réalisés en fonction des volumes nets de devises traités. Ces gains sont reversés au moins une fois par an.

Au cours de l'exercice 2023, le principal cours couvert dont a bénéficié la Société de la part de Safran S.A. a été le suivant :

- 1 EUR = 1,14 USD

Le cours couvert EUR /USD prévisionnel dont la Société devrait bénéficier de la part de Safran S.A. pour l'exercice 2024 au titre de son exposition nette est indiqué ci-après: 1 EUR = 1,12 USD

5.1.3. Autres engagements financiers donnés ou reçus

Au 31 décembre 2023, le montant des engagements d'investissements au titre des immobilisations corporelles ressort à 550 K€.

5.2. LITIGES

Néant.

5.3. EFFECTIF MOYEN

	31.12.2022	31.12.2023
Ingénieurs et cadres	101	107
Techniciens, Administratifs et Agents de maîtrise	77	73
Ouvriers	-	-
Effectif salarié	178	180
Personnel mis à disposition	-	-
Effectif total	178	180

5.4. TRANSACTION AVEC PARTIES LIEES

La société n'a pas effectué de transactions significatives avec des parties liées qui n'auraient pas été conclues à des conditions normales de marché.

Notes annexes aux états financiers de la société Safran Reosc

5.5. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Conformément au décret n°208-1487 du 30 décembre 2008, les honoraires des commissaires aux comptes comptabilisés dus au titre du contrôle légal des comptes de l'année 2023 ressort à 33 K€.

5.6. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant.

B. ANNEXE

Notes annexes aux états financiers de la société Safran Reosc

La société est détenue de manière ultime par Safran SA, qui est une société cotée en continu sur le compartiment A du marché Eurolist d'Euronext Paris.

A ce titre, elle est intégrée dans les comptes consolidés publiés par :

Safran SA, 2 Bld du Général Martial Valin, 75724 PARIS CEDEX 15, SIREN : 562 082 909.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels. Elles sont exprimées en milliers d'euros, sauf indication contraire.

Dans la suite de ces notes annexes, la société Safran Reosc sera dénommée la Société

L'exercice clos le 31 décembre 2023 a une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 58 665 K€.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 522 K€.

1. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Situation au regard des évènements 2023

Le conflit entre la Russie et l'Ukraine qui a débuté en février 2022 s'est poursuivi sur 2023.

Le contexte inflationniste perdure sur 2023 avec des impacts de hausse de tarifs auprès de chaîne d'approvisionnement fournisseurs et sur la facture énergétique.

2. PRINCIPES COMPTABLES

2.1. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Référentiel appliqué

Les comptes sociaux au 31 décembre 2023 sont établis en conformité avec les dispositions légales et réglementaires applicables en France selon les dispositions du Plan Comptable Général tels que définis dans le règlement ANC 2014-03 (version consolidée au 1^{er} janvier 2023).

Les observations de l'ANC relatives à la prise en compte de la crise russo-ukrainienne ont été appliquées dans les comptes de la société.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence pour fournir une image fidèle et conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation,
- Permanence des méthodes,
- Indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Sauf indication contraire, la méthode retenue pour la valorisation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.

Notes annexes aux états financiers de la société Safran Reosc**2.2. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

Toutes les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

- les logiciels d'application sont comptabilisés à leur coût d'acquisition, augmenté des coûts de développement nécessaires à leur mise en œuvre. Ils sont amortis linéairement sur une durée de trois à cinq ans,

Les dépenses de R&D sont enregistrées en charges de l'exercice au cours duquel elles ont été encourues.

La dotation aux amortissements est incluse dans le compte de résultat sur la ligne « Dotations aux amortissements, aux provisions et aux dépréciations ».

2.3. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur coût d'acquisition historique diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

Le coût d'acquisition est constitué notamment du prix d'achat, des frais accessoires et de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue.

Les immobilisations acquises en devises étrangères sont converties au cours du jour de l'opération.

Les immobilisations produites par l'entreprise sont évaluées à leur prix de revient de production.

Suite à l'application du règlement CRC 04-06, la Société a été amenée à appliquer la méthode par composants sur certains actifs (usine de St Pierre du Perray).

2.3.1. Amortissements

Conformément à la réglementation comptable (règlement 2004-06 du Comité de la Réglementation Comptable), à partir du 1^{er} janvier 2005, les immobilisations sont amorties sur leur durée d'utilité.

Les principales durées d'utilisation sont :

	Durée	Méthode
<i>Construction</i>	10-40 ans	Linéaire
<i>Agencements et installations générales</i>	5-10 ans	Linéaire
<i>Matériel et outillages</i>	3-10 ans	Linéaire

La dotation aux amortissements est incluse dans le compte de résultat sur la ligne « Dotations aux amortissements, aux provisions et aux dépréciations ».

A compter du 1^{er} janvier 2007, pour tout nouvel investissement, l'amortissement dégressif pour la part

Notes annexes aux états financiers de la société Safran Reosc

excédent l'amortissement linéaire est porté au passif en amortissement dérogatoire.

2.3.2. Dépréciations

Si à la clôture des comptes, il existe un indice de perte de valeur, la société effectue un test de dépréciation. Les indices retenus sont d'ordre externe comme des événements ou modifications d'environnement de marché ayant un effet négatif sur l'entité, qui sont intervenus au cours de l'exercice ou qui surviendront dans un proche avenir ou d'ordre interne comme l'obsolescence ou des changements importants dans le mode d'utilisation du bien.

Une dépréciation est comptabilisée en compte de résultat lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable, la valeur actuelle étant la plus élevée de la valeur vénale ou de la valeur d'usage.

La valeur vénale est définie comme le montant qui pourrait être obtenu de la vente de l'actif lors d'une transaction conclue à des conditions normales de marché, net des coûts de sortie. La valeur d'usage est estimée sur la base d'une actualisation des flux de trésorerie futurs attendus, sur la base d'un taux de référence qui reflète le coût moyen pondéré du capital pour Safran.

2.4. STOCKS ET TRAVAUX EN COURS**2.4.1. Valeurs brutes**

Les stocks et les en-cours sont évalués suivant la méthode du coût unitaire moyen pondéré. Ils sont valorisés à leur coût d'acquisition, y compris les frais accessoires, ou à leur coût de production en ne tenant pas compte des charges financières, des charges de sous-activités, des frais d'administration générale et de distribution.

La valorisation des stocks et encours tient compte du retraitement de la sous activité (sous absorption des frais fixes) qui a été considérée comme une charge de la période.

2.4.2. Dépréciations

Une dépréciation est constituée lorsque le coût de revient des stocks et travaux en cours est supérieur à la valeur de réalisation, notamment en raison de l'absence de perspective de vente, de la rotation considérée comme très lente ou d'obsolescence.

2.5. CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est constituée sur les créances si celles-ci présentent un risque de non recouvrement.

Pour les créances et dettes en devises se reporter au paragraphe 2.10.

Notes annexes aux états financiers de la société Safran Reosc**2.6. DISPONIBILITES**

La gestion de la trésorerie est assurée par le Groupe Safran dans le cadre d'une convention de centralisation de trésorerie conclue avec la société mère.

Le Groupe dispose des liquidités suffisantes pour financer la poursuite de l'ensemble des activités de la société.

Les liquidités ou exigibilités en monnaies étrangères existant à la clôture des comptes sont converties au cours en vigueur au 31 décembre.

Les écarts par rapport aux valeurs d'origine sont enregistrés en résultat financier.

2.7. AUTRES CREANCES

Dans le cadre de la centralisation de la trésorerie du Groupe, la société Safran a mis en place une convention de gestion de trésorerie permettant la création d'un compte courant financier entre la Société et la société Safran.

Le poste «Autres Créances » est essentiellement constitué du compte courant Safran SA.

2.8. PROVISIONS REGLEMENTEES

Les majorations des taux d'amortissement courants autorisées par l'administration fiscale dans un but d'incitation à l'investissement et pratiqués sur les immobilisations incorporelles et/ou corporelles sont considérées comme amortissements dérogatoires et font l'objet d'une provision réglementée figurant dans les capitaux propres.

2.9. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Une provision est constatée dès lors qu'il existe une obligation dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources sans contrepartie.

Les provisions pour risques et charges suivent les règles de constitution suivantes :

- Les provisions pour risques sont constituées en fonction du risque connu à la date d'arrêté des comptes du présent exercice comptable.

Elles correspondent aux montants des dommages réclamés ou estimés compte tenu du déroulement des procédures et des avis des avocats de la société.

- Les provisions pour charges correspondent principalement aux :

- retraites et autres avantages assimilés (voir note ci-dessous),
- provisions pour garanties de fonctionnement (voir note ci-dessous),
- provisions pour pertes à terminaison et prestations à fournir (voir note ci-dessous),

2.9.1. Garanties de fonctionnement

Elles sont constituées pour couvrir la quote-part des charges futures jugées probables au titre des

Notes annexes aux états financiers de la société Safran Reosc

garanties notamment de fonctionnement et de performance sur les livraisons de biens et d'équipements. Elles couvrent généralement un à trois ans de fonctionnement selon le type de matériels livrés. Ces provisions sont, selon les cas, déterminées sur la base de dossiers techniques ou sur une base statistique, notamment en fonction de pièces retournées sous garantie.

Pas de provisions de garantie à fin 2023.

2.9.2. Pertes à Terminaison

Une provision pour pertes à terminaison, dans le cas des contrats de vente de série, est comptabilisée dès lors que :

- il existe une probabilité forte qu'un contrat se révèle déficitaire (contrat dont les coûts inévitables pour satisfaire aux obligations contractuelles sont supérieurs aux avantages économiques attendus du contrat) ;
- le contrat, signé avant la date de clôture, est générateur d'obligations pour la société, sous forme de livraison de biens, de prestations de services ou à défaut sous forme de versement d'indemnités de rupture ;
- l'obligation de la société peut être estimée de manière fiable.

Les coûts inévitables faisant l'objet de la provision représentent le montant le plus faible du coût net d'exécution du contrat (i.e. la perte prévue sur le contrat) et du coût découlant du défaut d'exécution du contrat (par exemple, coût de sortie en cas de rupture anticipée).

Pour les contrats déficitaires faisant l'objet d'engagements fermes, les pertes sur engagement de livraisons sont imputées en priorité en dépréciation des en-cours pour la part de production déjà réalisée, et comptabilisées en provisions pour le complément.

La provision existante en début d'exercice a été reprise totalement au cours de l'année 2023.

2.9.3. Prestations à fournir

Les principes de comptabilisation sont énoncés au paragraphe 2.11. Contrats Long Terme.

2.9.4. Pénalités

La société évalue et provisionne les pénalités encourues sur contrats principalement du fait de retards d'exécution.

Les pénalités s'élèvent à 235 K€ au 31/12/2023.

2.9.5. Litiges commerciaux

La société provisionne le risque probable sur les contentieux en cours selon sa meilleure estimation.

Pas de provision pour 2023.

2.9.6. Retraites et engagements assimilés

La loi 2023-270 du 14 avril 2023 de financement rectificative de la Sécurité Sociale pour 2023 a modifié le cadre institutionnel de la réforme des retraites en changeant les conditions d'exercice des droits (recul de l'âge de départ et allongement des cotisations) résultant des régimes de retraite.

Notes annexes aux états financiers de la société Safran Reosc

Les mesures issues de la réforme constituent une modification de régime au sens de la recommandation 2013-02 de l'ANC. L'impact de cette mise à jour est enregistré directement au compte de résultat, en coût des services passés conformément à la méthode retenue de la recommandation 2013-02 en tout point conforme à IAS 29 applicable actuellement.

La société supporte différents engagements au titre de régimes de retraite et assimilés à prestations définies, dont les plus significatifs sont décrits ci-dessous :

- ✓ Les engagements au titre des indemnités de fin de carrière supportés par la société au titre de la convention collective des industries métallurgiques et connexes ou d'accords d'entreprise,
- ✓ Le personnel cadre bénéficie par ailleurs de régimes complémentaires à cotisations définies.

Ces engagements sont évalués et comptabilisés selon la recommandation n°2013-02 de l'ANC modifiée le 05 novembre 2021 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires. La société a retenu comme méthode celle introduite par l'IFRIC IC. L'évaluation actuarielle de l'ensemble des régimes à prestations définies est confiée à un actuaire indépendant.

Le cas échéant, l'effet de changement dans les hypothèses actuarielles relatives aux avantages postérieurs à l'emploi (indemnités de fin de carrière et retraite différentielle) est étalé sur la durée d'activité résiduelle moyenne des salariés, conformément à la méthode dite du « corridor ». Les éléments non provisionnés (écarts actuariels et coût des services passés non reconnus) sont comptabilisés dans les engagements hors bilan.

L'ensemble des éléments constitutifs de la charge nette de période (coût des services rendus, amortissement des écarts actuariels, effets des modifications de régime, coût financier, produit de rendement des actifs de couverture) est présenté en compte de résultat.

2.9.7. Autres avantages à long terme

Les autres avantages à long terme à prestations définies consentis au personnel correspondent principalement aux médailles du travail et aux primes de fidélité.

2.10. OPERATIONS EN DEVICES

Les ventes et les achats libellés en devises étrangères sont convertis en euro au cours moyen du mois de la transaction ou au taux garanti pour les devises couvertes. Dans le cas où la devise fait l'objet d'une couverture par la société Safran (appelé « cours couvert standard ») l'excédent du chiffre d'affaires sur les achats est couvert au taux garanti, et la couverture naturelle est revalorisée au cours moyen mensuel.

Les acomptes versés et reçus, les produits et charges constatés d'avance ainsi que les concessions payées d'avance sont valorisés au cours couvert de l'année d'encaissement pour les devises couvertes.

Les dettes et créances en devises sont comptabilisées au cours garanti pour les devises couvertes et au cours moyen pour les devises non couvertes.

Notes annexes aux états financiers de la société Safran Reosc

A la date de clôture :

- Pour les devises faisant l'objet d'une couverture par la société Safran :
 - Les créances clients et les dettes fournisseurs sont converties au cours de clôture, par contrepartie du compte courant garanti de change, sans incidence sur le compte de résultat,
 - L'écart éventuel entre le cours couvert de la date de transaction et le cours couvert de la date de l'encaissement, appliqué à la position nette clients / fournisseurs en devise, est comptabilisé en chiffre d'affaires ou en achats suivant le sens de la position nette.
- Pour les devises ne faisant pas l'objet d'une couverture par Safran, l'incidence des revalorisations des dettes et créances est inscrite en écart de conversion actif ou passif et, le cas échéant, une provision pour pertes de change est comptabilisée.
- Les dépréciations et provisions en devises de nature d'exploitation sont revalorisées au cours de clôture. L'écart de change est comptabilisé en résultat d'exploitation.
- La composante en devise des provisions pour perte à terminaison est valorisée au cours couvert de l'année de réalisation de la perte, pour les devises faisant l'objet d'une couverture par la société Safran.
- Les différences de change (hors devises couvertes) sur les créances et dettes commerciales sont comptabilisées en charges et produits d'exploitation. Les différences de change liées à des opérations financières sont comptabilisées dans les charges et produits financiers.

2.11. CONTRATS LONG TERME

La Société comptabilise certains de ses contrats au moyen de la méthode de l'avancement, en constatant les produits au fur et à mesure de la progression de l'exécution d'un contrat, évaluée, en fonction de la nature des prestations vendues, selon les jalons techniques atteints, selon les unités d'œuvre utilisées ou sur la base des coûts engagés. Cette méthode nécessite une correcte estimation des données à terminaison évaluées sur la base des prévisions de flux de trésorerie futurs qui tiennent compte des obligations et indices contractuels ainsi que d'autres paramètres internes au contrat retenus en utilisant des données historiques et/ou prévisionnelles. Cette méthode nécessite également une correcte estimation du degré d'avancement de la réalisation.

Les travaux en cours sont évalués au coût de production c'est à dire le coût direct des matières premières, de la main-d'œuvre de production et des achats de sous-traitance consommés dans le cycle de production, augmenté d'une quote-part de frais généraux industriels dont les frais d'approvisionnement et d'achat.

Méthode à l'avancement des produits :

Le Chiffre d'Affaires est comptabilisé au fur et à mesure des facturations et les coûts sont comptabilisés sous forme de charges pouvant donner lieu à la constatation d'un stock d'en cours ou de provisions pour prestations à fournir, afin de comptabiliser une marge au fur et à mesure de la réalisation du Chiffre d'Affaires du contrat.

Lorsqu'il devient probable que le total des coûts du contrat nécessaire afin de couvrir les risques et obligations de la Société est supérieur au total des produits du contrat, la perte attendue est comptabilisée en dépréciation d'en-cours en premier lieu et en provision pour pertes à terminaison si le montant de la perte attendue est supérieur aux en-cours comptabilisés à l'actif du bilan de la Société à la date de clôture de l'exercice

Méthode à l'avancement des coûts :

Le Chiffre d'Affaires est comptabilisé à l'avancement des coûts réellement supportés en relation avec les prestations réalisées sur l'exercice augmentés de la marge à terminaison sur les contrats ce qui peut engendrer la comptabilisation de produits constatés d'avance ou de factures à établir et qui revient à comptabiliser une marge au fur et à mesure de la comptabilisation des coûts réellement engagés sur le contrat.

Les provisions pour pénalités et/ou garanties sont constatées dans les comptes de provisions pour risques et charges quand elles ne sont pas incluses dans les marges à terminaison des contrats.

2.12. CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires reconnu par la société est essentiellement relatif à :

a) Contrats de vente série

Le chiffre d'affaires n'est reconnu que si la société a transféré à l'acheteur les risques et avantages importants inhérents à la propriété du bien et s'il est probable que les avantages économiques associés à la transaction iront à l'entreprise.

b) Contrats de prestations de services ou mixtes (y compris contrat d'études, de recherche et de développement)

Le chiffre d'affaires et le résultat de ces contrats sont enregistrés selon la méthode de comptabilisation à l'avancement.

La marge à terminaison des contrats est estimée sur la base d'analyses de coûts et de produits à terminaison révisés de manière périodique et régulière pendant toute la durée des contrats.

La marge à terminaison des contrats est prise en compte au fur et à mesure de l'avancement lorsqu'elle peut être estimée de manière fiable et que les coûts encourus et les coûts pour achever la transaction peuvent être évalués de façon fiable.

Une perte à terminaison est comptabilisée dès lors que les conditions évoquées au §2.9.2 sont remplies.

2.13. RESULTAT EXCEPTIONNEL

La définition du résultat exceptionnel retenue est celle qui résulte de l'application du Plan Comptable Général.

Le résultat exceptionnel comprend notamment les plus-values ou moins-values de cessions d'éléments

de l'actif immobilisé.

2.14. PARTICIPATION - INTERESSEMENT

La participation, au titre de 2023 est versée dans le cadre de l'accord de participation groupe du 30 juin 2005 modifié tous les ans par un avenant dont le dernier en date du 22 Décembre 2020.

Un nouvel accord d'intéressement a été signé le 30/06/2023 pour 2 ans portant sur les exercices civils 2023 et 2024.

2.15. IMPOTS SUR LES BENEFICES ET INTEGRATION FISCALE

La Société a opté pour le régime d'intégration fiscale des Groupes défini par les articles 223A à 223Q du Code Général des Impôts mis en place par Safran SA, société immatriculée en France à Paris sous le RCS 562 082 909 depuis le 1^{er} janvier 2005.

La convention d'intégration fiscale conclue entre la Société et la société Safran prévoit que la Société comptabilise la charge d'impôt comme en l'absence d'intégration fiscale et que la société Safran enregistre le solde de l'impôt dû au titre du résultat fiscal d'ensemble.

2.16. CONSOLIDATION

La société est détenue de manière ultime par Safran, qui est une société cotée à la bourse de Paris.

A ce titre, elle est intégrée par intégration globale dans les comptes consolidés publiés par Safran, et ne publie donc pas ses propres comptes consolidés.

3. NOTES SUR LE BILAN**3.1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, CORPORELLES ET FINANCIERES****Valeur brutes**

	31.12.2022	Acquisitions, apports, création, augmentation	Reclassement	Cessions, scissions, diminution	31.12.2023
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Frais de recherche et de développement	-	-	-	-	-
Concessions et droits similaires	368	12	52	-	432
Fonds de commerce et droit au bail	-	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles en cours	52	-	(52)	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles	420	12	-	-	432
Terrains	1 334	-	-	-	1 334
Constructions	11 155	64	381	(304)	11 296
Installations, matériel, outillages	13 218	1	515	(438)	13 296
Autres immobilisations corporelles	255	-	-	(45)	210
Immobilisations corporelles en cours	1 304	907	(896)	-	1 315
Avances et acomptes	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	27 266	972	-	(787)	27 451
Participations financières	-	-	-	-	-
Créances rattachées à des participations	-	-	-	-	-
Autres titres immobilisés	-	-	-	-	-
Prêts	-	-	-	-	-
Autres immobilisations financières	-	-	-	-	-
Immobilisations financières	-	-	-	-	-

Comptes annuels 2023
Notes annexes aux états financiers de la société Safran Reosc

Amortissements

	31.12.2022	Dotations	Apports	Reclassement	Reprises	31.12.2023
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Frais de recherche et de développement	-	-	-	-	-	-
Concessions et droits similaires	366	5	-	-	-	371
Fonds de commerce et droit au bail	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles en cours	-	-	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles	366	5	-	-	-	371
Terrains	288	-	-	-	-	288
Constructions	8 608	237	-	-	(303)	8 542
Installations, matériel, outillages	9 514	953	-	-	(439)	10 028
Autres immobilisations corporelles	200	8	-	-	(45)	163
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	18 610	1 198	-	-	(787)	19 021

3.2. STOCKS ET EN-COURS

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2022			31.12.2023		
	Brut	Dépréciations	Net	Brut	Dépréciations	Net
Matières premières et approvisionnements	-	-	-	-	-	-
Produits finis	-	-	-	-	-	-
En-cours de production	4 949	71	4 878	3 039	106	2 933
Marchandises	-	-	-	-	-	-
Total	4 949	71	4 878	3 039	106	2 933

3.3. CREANCES

Au 31 décembre 2023, les créances se répartissent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Brut au 31.12.2023	Inférieur à 1 an	Entre 1 et 5 ans	A plus de 5 ans
Avances et acomptes versés sur commandes en cours	-	-	-	-
Créances clients et comptes rattachés	34 383	4 789	29 594	-
Créances fiscales et sociales	1 808	1 737	71	-
Autres créances d'exploitation	11 285	2 563	8 722	-
Créances d'exploitation	47 476	9 089	38 387	-
Créances diverses	-	-	-	-
Charges constatées d'avance	-	-	-	-
Ecart de conversion actif	-	-	-	-
Autres créances	-	-	-	-
Dépréciations	(235)	(235)	-	-
Total	47 241	8 854	38 387	-

3.4. PRODUITS A RECEVOIR

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2022	31.12.2023
Créances rattachées à des participations	-	-
Créances clients et comptes rattachés	21 462	29 623
Autres immobilisations financières	-	-
Créances d'exploitation	-	-
Autres créances	230	167
Total	21 692	29 790

3.5. CHARGES CONSTATEES D'AVANCES

Néant.

3.6. ECARTS DE CONVERSION ACTIF ET PRIMES DE REMBOURSEMENT DES EMPRUNTS

Néant.

3.7. CAPITAUX PROPRES

Catégorie de titres	Nombre de titres			Valeur nominale
	A la clôture de l'exercice	Créés pendant l'exercice	Remboursés pendant l'exercice	
Actions ordinaires	2 501 000			1
Actions de préférence				

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2022	Changement de méthode (*)	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution	31.12.2023
Capital social	2 501	-	-	-	-	2 501
Autres éléments de capitaux propres	828	-	-	(2 777)	-	(1 949)
Primes d'émission de fusion, d'apport	-	-	-	-	-	-
Ecart de réévaluation	-	-	-	-	-	-
Réserve légale	250	-	-	-	-	250
Réserves indisponibles	-	-	-	-	-	-
Réserve statutaire et contractuelle	-	-	-	-	-	-
Réserves réglementées	-	-	-	-	-	-
Autres réserves	132	-	-	-	-	132
Report à nouveau	10	-	-	(2 746)	-	(2 736)
Acompte sur dividendes	-	-	-	-	-	-
Subventions d'investissements	436	-	-	-	(31)	405
Provisions réglementées	2 398	-	-	707	(180)	2 925
Résultat de l'exercice	(2 746)	-	2 746	522	-	522
Total	2 981	-	2 746	(1 517)	(211)	3 999

(*) Impact du changement de méthode lié à la mise à jour de la recommandation 2013-02 de l'ANC relative à la répartition du coût des services associés à un régime à prestations définies (cf note changement de méthode)

Sur l'exercice 2023, la société n'a pas versé de dividendes.

Notes annexes aux états financiers de la société Safran Reosc

3.8. PROVISIONS REGLEMENTEES ET PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

	31.12.2022	Changement de méthode (*)	Dotations	Reprises		31.12.2023
				sans objet	avec utilisation	
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Amortissements dérogatoires	2 398		707	-	(180)	2 925
Autres provisions réglementées	-		-	-	-	-
Total provisions réglementées	2 398	-	707	-	(180)	2 925
Garanties de fonctionnement	-		-	-	-	-
Garanties financières	-		-	-	-	-
Prestations à fournir	3 142		294	-	(1 234)	2 202
Engagements de retraite et assimilés	1 483	-	170	-	(161)	1 492
Contrats commerciaux et créances à long terme	-		-	-	-	-
Pertes à terminaison et pertes en carnet	58		-	-	(58)	-
Litiges	-		-	-	-	-
Autres	20		134	-	-	154
Total provisions pour risques et charges	4 703	-	598	-	(1 453)	3 848
Résultat d'exploitation			598	-	1 453	
Résultat financier			-	-	-	
Résultat exceptionnel			707	-	180	
Total			1 305	-	1 633	

(*) Impact du changement de méthode lié à la mise à jour de la recommandation 2013-02 de l'ANC relative à la répartition du coût des services associés à un régime à prestations définies (cf note Changement de méthode)

Notes annexes aux états financiers de la société Safran Reosc

Engagements de retraite et assimilés

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2022	31.12.2023
Taux d'actualisation	3,70%	4,00%
Taux d'inflation	2,00%	2,00%
Taux de rendement des actifs	3,70%	4,00%
Taux d'augmentation des salaires	Table par âge	Table par âge
Age probable de départ personnel cadre	64 ans	Age taux plein
Age probable de départ personnel non cadre	62 ans	Age taux plein
Table de mortalité utilisée	TGHF05	TGHF05

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2022	31.12.2023	Régimes de retraites à prestations définies	Indemnité de départ à la retraite
Valeur actualisée de l'obligation	(1 503)	(1 563)	-	(1 563)
Valeur de marché des actifs de couverture	-	-	-	-
Droits accumulés supérieurs/(inférieurs) aux actifs de couverture	(1 503)	(1 563)	-	(1 563)
Écarts actuariels et coût des services passés non comptabilisés au bilan	222	275	-	275
Engagements provisionnés au bilan	(1 281)	(1 288)	-	(1 288)
Coût des services rendus	109	79	-	79
Coût financier	16	49	-	49
Amortissement des écarts actuariels	29	14	-	14
Charge	154	142	-	142
Rendement attendu des actifs de couverture	-	-	-	-
Prestations payées	(171)	(134)	-	(134)
Variation de provision - dotation (reprise)	(17)	8	-	8

Régimes de retraite à prestations définies

Pour mémoire, le Groupe a procédé à la fermeture au 31/12/2017 d'un régime de retraite supplémentaire à prestations définies et au gel des droits conditionnels au 31/12/16.

La population éligible de ce groupe fermé est ainsi composée de cadres supérieurs du Groupe, justifiant de cinq années d'ancienneté au 31/12/17.

La fermeture de ce régime s'est inscrit dans une évolution du dispositif de retraite supplémentaire des cadres supérieurs au sein du Groupe, avec la mise en place d'un régime de cotisations définies art.83 additionnel (régime collectif et obligatoire) et d'un régime de cotisations définies art.82 (régime collectif et facultatif) à compter du 1^{er} janvier 2017.

Notes annexes aux états financiers de la société Safran Reosc

Indemnités de départ à la retraite

Sont inclus dans cette rubrique, les engagements au titre des indemnités de fin de carrière légales et des majorations de ces indemnités prévues dans la Convention Collective de la Métallurgie.

3.9. DETTES FINANCIERES, DETTES D'EXPLOITATION ET DETTES DIVERSES

<i>(en milliers d'euros)</i>	Bruts au 31.12.2023	Inférieur à 1 an	Entre 1 et 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunt obligataire	-	-	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-	-	-	-
Billets non garantis de 1er rang émis en USD	-	-	-	-
Emprunts et dettes financières divers	25 831	25 831	-	-
Dépôts et cautionnements reçus	-	-	-	-
Autres emprunts et dettes assimilés	25 831	25 831	-	-
Dettes rattachées à des participations	-	-	-	-
Intérêts courus	-	-	-	-
Dettes financières	25 831	25 831	-	-
Avances et acomptes reçus sur des encours	7 725	7 725	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 061	7 061	-	-
Dettes fiscales et sociales	5 654	5 654	-	-
Autres dettes d'exploitation	10	10	-	-
Dette d'exploitation	20 450	20 450	-	-
Dette sur immobilisations et comptes rattachés	102	102	-	-
Dettes financières, d'exploitations et diverses	46 383	46 383	-	-
Produits constatés d'avance	4 435	-	4 435	-
Total	50 818	46 383	4 435	-

3.10. CHARGES A PAYER

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2022	31.12.2023
Emprunts obligataires convertibles	-	-
Autres emprunts obligataires	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-	-
Emprunts et dettes financières divers	-	-
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 732	3 339
Dettes fiscales et sociales	3 249	4 808
Dette sur immobilisations et comptes rattachés	244	58
Autres dettes	-	-
Total	6 225	8 205

3.11. PRODUITS CONSTATES D'AVANCES

Les produits constatés d'avance qui s'élèvent à 4 435 K€ concernent principalement les clients IABG, CNES, Safran Electronics & Defense, Microgate, Airbus Defense & Space SAS, ESO, MITSUBISHI Electric Europe B.V, U&U Engineering INC et Lynred.

4. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

4.1. CHIFFRE D'AFFAIRES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2022	31.12.2023
Première monte, produits et prestations associés	-	-
Vente d'équipements de défense et sécurité	-	-
Services	-	-
Ventes d'études	-	-
Autres	30 079	40 717
Total	30 079	40 717

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2022	31.12.2023
France	9 006	14 548
Export	21 073	26 169
Total	30 079	40 717

4.2. TRANSFERT DE CHARGES & AUTRES CHARGES

Transfert de charges

Les transferts de charge de l'exercice s'élèvent à 348 K€ correspondant pour 195 K€ à un remboursement d'assurance, 142 K€ à des remboursements suite à des mutations ou détachements de personnel, et 11 K€ à des remboursements de frais.

4.3. RESULTAT FINANCIER

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2022	31.12.2023
Dividendes reçus et autres produits de participation	-	-
Intérêts et produits assimilés	-	-
Dépréciations des titres de participation	-	-
Autres reprises de provisions financières	-	-
Différences positives de change	-	-
Produits financiers	-	-
Dépréciations des titres de participation	-	-
Autres dotations aux provisions financières	-	-
Intérêts et charges assimilés	(538)	(1 053)
Différences négatives de change	(26)	(17)
Charges financières	(564)	(1 070)
Résultat financier	(564)	(1 070)

4.4. RESULTAT EXCEPTIONNEL

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2022	31.12.2023
Variation des provisions réglementées	(596)	(527)
Produits sur opérations de gestion	624	22
Produits sur opérations en capital	28	31
Charges sur opérations de gestion	-	-
Charges sur opérations en capital	-	(1)
Autres	-	(57)
Résultat exceptionnel	56	(532)

4.5. IMPOT SUR LES BENEFICES

<i>(en milliers d'euros)</i>	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net
Courant	(1 353)	4	(1 349)
Exceptionnel	(532)	-	(532)
Crédit d'impôts, avoirs fiscaux ..	(301)	2 704	2 403
Total	(2 186)	2 708	522
Taux d'impôt	0,00%	0,00%	0,00%

Les crédits d'impôts concernent le CIR.

REOSC a un déficit reportable de 8 357 K€ fin 2023.

5. AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION**5.1. ENGAGEMENTS HORS BILAN ET PASSIFS EVENTUEL**

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2022	31.12.2023
Engagements sociaux	-	-
Engagements donnés aux clients (bonne fin, bonne exécution)	-	-
Engagements donnés par SAFRAN en faveur de ses filiales vis-à-vis de tiers	-	-
Engagements donnés par SAFRAN en faveur de ses filiales vis-à-vis des douanes	-	-
Garanties de passif données	-	-
Ecart actuariels	222	275
Autres engagements	461	550
Total	683	825

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2022	31.12.2023
Engagements reçus des banques pour le compte de fournisseurs	100	100
Garanties de bonne fin	-	-
Avals, cautions reçus	-	-
Garanties de passif reçues	-	-
Autres engagements reçus	-	-
Total	100	100

Notes annexes aux états financiers de la société Safran Reosc

5.1.1. Autres engagements commerciaux

Néant.

5.1.2. Instruments financiers et de couverture

Dans le cadre de la convention de trésorerie conclue entre la Société et Safran S.A., une couverture de change est accordée par Safran S.A. à la Société par laquelle Safran S.A. s'engage à acheter ou vendre les excédents ou besoins nets en devises de la Société à des cours couverts annuels. Ces cours couverts sont des cours « au pire » et Safran S.A. s'engage à reverser à la Société tout gain éventuel entre les cours couverts communiqués et les cours effectivement réalisés en fonction des volumes nets de devises traités. Ces gains sont reversés au moins une fois par an.

Au cours de l'exercice 2023, le principal cours couvert dont a bénéficié la Société de la part de Safran S.A. a été le suivant :

- 1 EUR = 1,14 USD

Le cours couvert EUR /USD prévisionnel dont la Société devrait bénéficier de la part de Safran S.A. pour l'exercice 2024 au titre de son exposition nette est indiqué ci-après: 1 EUR = 1,12 USD

5.1.3. Autres engagements financiers donnés ou reçus

Au 31 décembre 2023, le montant des engagements d'investissements au titre des immobilisations corporelles ressort à 550 K€.

5.2. LITIGES

Néant.

5.3. EFFECTIF MOYEN

	31.12.2022	31.12.2023
Ingénieurs et cadres	101	107
Techniciens, Administratifs et Agents de maîtrise	77	73
Ouvriers	-	-
Effectif salarié	178	180
Personnel mis à disposition	-	-
Effectif total	178	180

5.4. TRANSACTION AVEC PARTIES LIEES

La société n'a pas effectué de transactions significatives avec des parties liées qui n'auraient pas été conclues à des conditions normales de marché.

Notes annexes aux états financiers de la société Safran Reosc

5.5. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Conformément au décret n°208-1487 du 30 décembre 2008, les honoraires des commissaires aux comptes comptabilisés dus au titre du contrôle légal des comptes de l'année 2023 ressort à 33 K€.

5.6. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant.

Safran Reosc

Société par Actions Simplifiée au capital de 2 501 000 euros
Siège social : Avenue de la Tour Maury, 91 280 Saint-Pierre-du-Perray
492 019 419 RCS Evry

(la « Société »)

PROCES-VERBAL DES DECISIONS
DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 28 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Le vingt-huit juin.

La société Safran Electronics & Defense, société par actions simplifiée au capital de 45 570 621,90 euros, ayant son siège social au 2 boulevard du Général Martial Valin 75015 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 480 107 911, représentée par son Président, Monsieur Franck SAUDO, détenant l'intégralité du capital social et des droits de vote de la Société (l'« Associé Unique »),

Adopte, conformément à l'article 14.2 (Modes de consultation des associés) des statuts de la Société, les présentes décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

1. Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2023 ;
2. Affectation du résultat de l'exercice social le 31 décembre 2023 ;
3. Approbation des conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce ;
4. Mandat du Commissaire aux Comptes ; et
5. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2023

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président de la Société, du procès-verbal des décisions du Président de la Société arrêtant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023, du texte des projets de résolutions ainsi que du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels :

- **Décide** d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 tels qui lui ont été présentés, les comptes de cet exercice se soldant par un bénéfice de 521 848,16 euros ;
- **Décide** d'approuver le montant global des dépenses et charges non déductibles s'élevant à 0 euros ; et

- **Donne**, en conséquence, au Président quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

DEUXIEME DECISION

Affectation du résultat de l'exercice social clos le 31 décembre 2023

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président de la Société, du procès-verbal des décisions du Président de la Société arrêtant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023, du texte des projets de résolutions ainsi que du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels :

- **Décide** d'affecter comme suit le bénéfice de l'exercice s'élevant à 521 848,16 euros :

Bénéfice de l'exercice 2023	521 848,16 euros
Report à nouveau	-2 735 718,94 euros
Bénéfice distribuable	521 848,16 euros
Affectation	
- aucun versement de dividende	
- inscription du solde en report à nouveau	-2 213 870,78 euros

- **Reconnaît** qu'au titre des trois exercices précédents il a été distribué les dividendes suivants :

Exercice	Dividende global	Montant du dividende unitaire
2023	0€	0€
2022	0€	0€
2021	3 326 330 € (1)	1,33 €

⁽¹⁾ Soumis au prélèvement forfaitaire unique prévu par l'article 200 A du Code général des impôts ou, sur option globale, au barème progressif après l'abattement de 40% prévu par l'article 158, 3-2° du Code général des impôts.

TROISIEME DECISION

Approbation des conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président de la Société, du procès-verbal des décisions du Président de la Société arrêtant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023, du texte des projets de résolutions ainsi que du rapport du Commissaire aux comptes :

- **Constate** qu'aucune convention nouvelle n'a été conclue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et entrant dans le champ d'application des dispositions de l'article L. 22710 du Code de commerce.

QUATRIEME DECISION

Mandat du commissaire aux comptes

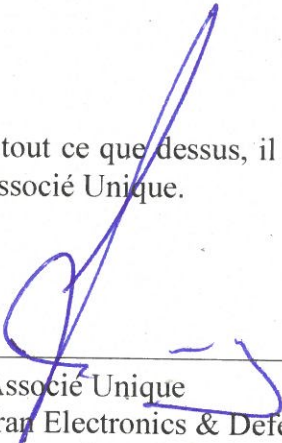
Le mandat du Commissaire aux Comptes, la société MAZARS, arrivant à expiration à l'issue de la présente Assemblée, l'Associé Unique décide de renouveler le mandat du Commissaire aux Comptes la société MAZARS, dont le siège social est 61 rue Henri Regnault – 92400 Courbevoie, pour une période de six exercices qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2029.

CINQUIEME DECISION

Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

L'Associé Unique décide de conférer tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes décisions pour accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par l'Associé Unique.



L'Associé Unique
Safran Electronics & Defense
Représenté par Franck SAUDO



Greffe du tribunal de commerce d'Evry
1 rue de la Patinoire, 91011 EVRY CEDEX
09:00 – 11:45, 13:30 – 16:45
Téléphone : 01 69 47 36 50
www.greffe-tc-evry.fr - www.infogreffe.fr

Réponse du client au rejet

RCS / BIL / LAC / 2024/52595

OSP
14 RUE BEFFROY
92200 NEUILLY-SUR-SEINE

Madame,

Suite à notre entretien de ce jour, je vous confirme que les montants exprimés en milliers d'euros dans les comptes validés par le Commissaire aux Comptes sont arrondis au montant supérieur alors qu'ils sont indiqués en entier, détaillés 2 décimales après la virgule dans la décision d'affectation du résultat comme dans tous les documents d'approbation des comptes de nos différentes entités

Evry, le 8 juillet 2024

Nos références : C1_BIL_DEMAT * 2013B00301 * LAC * 2024/52595 * 492019419

Dépôt des comptes exercice clôturé le 31/12/2023

Entreprise : Safran Reosc

Vos références : 873029/CB8155621

Pour toute réponse, joindre impérativement le présent courrier

RECLAMATION DE PIECES OU RENSEIGNEMENTS MANQUANTS

Madame, Monsieur,

Nous avons bien reçu votre dossier. Afin de procéder à sa régularisation, il convient de nous fournir les pièces ou renseignements manquants suivants :

- **Résolution d'affectation du résultat : Le montant affecté n'est pas le même que sur les comptes**

Veillez également joindre à l'appui de votre envoi un règlement de 1,30 € pour couvrir les frais de demande de renseignements ou pièces manquants. Il vous revient de nous en régler sa globalité ou son solde (si vous avez déjà effectué un règlement sur une relance précédente).

Avec nos salutations distinguées.
Le greffier